

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
COURBEVOIE

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

3 142 873

②1 N° d'enregistrement national : 22 13020

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : A 45 F 3/04 (2023.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 08.12.22.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 14.06.24 Bulletin 24/24.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : DECATHLON SE — FR.

⑦2 Inventeur(s) : BODDAERT Lucie et LENGLET Nico-  
las.

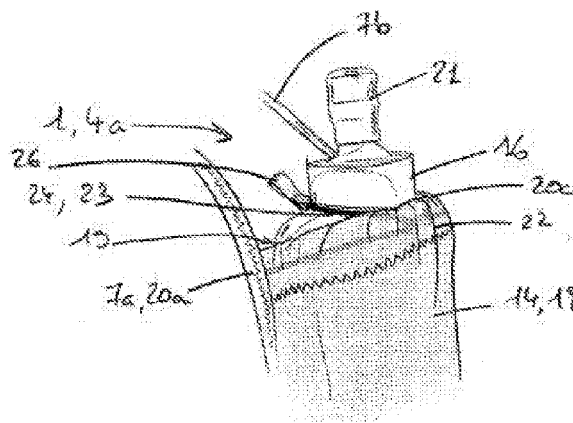
⑦3 Titulaire(s) : DECATHLON SE.

⑦4 Mandataire(s) : STRATO-IP.

⑤4 Ensemble comprenant un article de portage et un accessoire destiné à être rangé dans une poche dudit article.

⑤7 L'invention concerne un ensemble comprenant un article de portage présentant une poche (14) de portage ayant une ouverture (19) d'accès, ledit ensemble comprenant en outre un accessoire (16) destiné à être rangé dans ladite poche en présentant une partie libre (21) disposée dans ladite ouverture d'accès, ladite ouverture d'accès étant équipée d'une gaine (22) dans laquelle est disposé un cordon élastique (23) de rétraction de ladite ouverture sur ladite partie libre, ledit cordon présentant au moins un brin (24) disposé à l'extérieur de la gaine (22) pour permettre la rétraction de l'ouverture (19) par traction sur ledit brin dans une configuration de serrage, le brin (24) étant dépourvu de dispositif de maintien de sa tension hors de la gaine (22) en configuration de serrage, ledit brin étant agencé pour permettre son maintien en configuration de serrage par coopération avec la partie libre (21).

Figure 3c



FR 3 142 873 - A1



## Description

### **Titre de l'invention : Ensemble comprenant un article de portage et un accessoire destiné à être rangé dans une poche dudit article**

- [0001] L'invention concerne un ensemble comprenant un article de portage et un accessoire destiné à être rangé dans une poche dudit article.
- [0002] Elle s'applique en particulier à un ensemble comprenant un article de portage dont la structure forme un gilet comprenant un dos et des bretelles destinés à recouvrir respectivement le dos et chacune des épaules d'un utilisateur, notamment durant la pratique d'une activité sportive en extérieur telle que la course à pied en milieu urbain (running) ou en milieu naturel (trail), la randonnée, ou encore la marche nordique.
- [0003] De tels articles comprennent des poches de portage pour permettre à l'utilisateur de transporter des accessoires nécessaires à la pratique de son activité, tels que par exemple son téléphone, des récipients de distribution de boissons tels qu'une gourde, une flasque souple ou une poche à eau, ou des produits de nutrition tels que des barres énergétiques ou des flasques de gel ou de compote.
- [0004] On connaît notamment des ensembles comprenant :
- un article de portage dont la structure de recouvrement présente une poche qui comprend un empiècement fixé en périphérie d'une zone de ladite structure, par exemple sur l'avant d'une bretelle d'un gilet, en présentant une ouverture d'accès à ladite poche ;
  - un accessoire comprenant un récipient de distribution d'une boisson destiné à être rangé dans la poche, ledit récipient présentant un goulot supérieur formant une partie libre disposée dans ladite ouverture d'accès, ledit goulot étant notamment équipé d'un dispositif de distribution, par exemple comprenant une tétine.
- [0005] Pour assurer le maintien de l'accessoire dans la poche, il est connu d'équiper l'ouverture d'accès d'une gaine dans laquelle est disposé un cordon élastique de rétraction de ladite ouverture sur la partie libre.
- [0006] En particulier, le cordon présente au moins un brin disposé à l'extérieur de la gaine pour permettre la rétraction de l'ouverture par traction dudit brin dans une configuration de serrage, ledit brin étant équipé d'un dispositif de maintien de sa tension hors de la gaine en configuration de serrage, ledit dispositif comprenant par exemple un organe de type « tanka » de blocage en coulissement dudit brin.
- [0007] Cette solution ne donne pas entière satisfaction, en ce qu'un serrage fiable nécessite une manipulation de l'organe qui est peu pratique au cours d'une activité sportive, notamment avec l'utilisation des deux mains,

- [0008] L'invention vise à perfectionner l'art antérieur en proposant notamment un ensemble comprenant un article de portage équipé d'une poche qui est agencée pour assurer un maintien de l'accessoire destiné à y être rangé de façon simple et fiable, avec une gestuelle facilitée, notamment avec une seule main, pour permettre à l'utilisateur de ranger ou d'extraire ledit accessoire de ladite poche durant la pratique de son activité sportive.
- [0009] A cet effet, l'invention propose un ensemble comprenant un article de portage qui présente une structure destinée à recouvrir une partie du corps d'un utilisateur, ladite structure présentant une poche de portage comprenant un empiècement fixé en périphérie d'une zone de la structure en présentant une ouverture d'accès à ladite poche, ledit ensemble comprenant en outre un accessoire destiné à être rangé dans ladite poche en présentant une partie libre disposée dans ladite ouverture d'accès, ladite ouverture d'accès étant équipée d'une gaine dans laquelle est disposé un cordon élastique de rétraction de ladite ouverture sur ladite partie libre, ledit cordon présentant deux extrémités associées à la structure et au moins un brin disposé à l'extérieur de la gaine pour permettre la rétraction de l'ouverture par traction sur ledit brin dans une configuration de serrage, le brin étant dépourvu de dispositif de maintien de sa tension hors de la gaine en configuration de serrage, ledit brin étant agencé pour permettre son maintien en configuration de serrage par coopération avec la partie libre.
- [0010] D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, faite en référence aux figures annexées, dans lesquelles :
- [0011] [Fig.1a] et
- [0012] [Fig.1b] représentent schématiquement un article de portage selon un mode de réalisation de l'invention, respectivement en vue de face ([Fig.1a]) et en vue de côté ([Fig.1b]) ;
- [0013] [Fig.2a] et
- [0014] [Fig.2b] représentent partiellement, respectivement en vue de face et en vue de côté, la poche équipant la bretelle droite de l'article de portage des figures 1a et 1b ;
- [0015] [Fig.3a],
- [0016] [Fig.3b] et
- [0017] [Fig.3c] représentent chacune, en perspective suivant différentes vues, la poche des figures 2a et 2b durant différentes étapes de serrage du cordon autour de la partie libre de l'accessoire rangé dans ladite poche ;
- [0018] [Fig.4] représente partiellement en vue de face les poches équipant la bretelle gauche de l'article de portage des figures 1a et 1b,
- [0019] [Fig.4a] et
- [0020] [Fig.4b] représentant, en perspective suivant différentes vues, les poches de la [Fig.4] avec des accessoires qui y est rangés ;

- [0021] [Fig.5a] et
- [0022] [Fig.5b] représentent, en perspective suivant différentes vues, le montage des poches de la [Fig.4].
- [0023] En relation avec ces figures, on décrit ci-dessous un article de portage qui présente une structure 1 destinée à recouvrir une partie du corps d'un utilisateur 2.
- [0024] Dans la description, les termes de positionnement dans l'espace sont pris en référence à l'article de portage tel que représenté sur les figures, ainsi que par rapport à la position de l'utilisateur 2 lorsqu'il revêt ledit article. En particulier :
- les termes « gauche » et « droit » sont pris en référence à la latéralité de l'utilisateur 2 portant l'article ;
  - les termes « interne » et « externe » sont pris en référence à un plan anatomique sagittal du corps de l'utilisateur 2, et désignent des positions respectivement proches et éloignées de ce plan sagittal ;
  - les termes « intérieur » et « extérieur » sont pris en référence à la position de l'article de portage par rapport à la partie du corps de l'utilisateur 2 qu'il recouvre, et désignent des positions respectivement proches et éloignées de ladite partie du corps.
- [0025] Dans les modes de réalisation représentés, l'article de portage est un gilet destiné à être porté lors d'une activité sportive en extérieur, telle que la course à pied en milieu urbain (running) ou en milieu naturel (trail), la randonnée, ou encore la marche nordique. En variante, l'article de portage peut présenter d'autres formes, notamment celle d'une ceinture destinée à être portée autour de la taille de l'utilisateur 2, pour un usage similaire à celui du gilet.
- [0026] La structure 1 du gilet représenté comprend un dos 3 et des bretelles 4a, 4b destinées à recouvrir respectivement le dos et les épaules de l'utilisateur 2. Le gilet comprend notamment un manchon inférieur 5 de hauteur adaptée pour entourer la ceinture abdominale de l'utilisateur 2, ledit manchon reliant latéralement l'extrémité inférieure de chaque bretelle 4a, 4b avec le côté adjacent du dos 3.
- [0027] Le gilet comprend une fente avant 6 qui s'étend entre des bords latéraux internes 7a respectifs des bretelles 4a, 4b et du manchon inférieur 5, afin de permettre à l'utilisateur 2 d'enfiler l'article en écartant ladite fente.
- [0028] Sur les figures 1a et 1b, le gilet présente trois paires de sangles 8 disposées chacune sur respectivement un bord interne 7a du manchon 5 ou de la bretelle 4a, 4b adjacente, en étant pourvues de moyens de fixation réversibles complémentaires 9 pour assurer le maintien de l'article sur le torse de l'utilisateur 2.
- [0029] En particulier, chaque bord 7a de la fente 6 comprend des encoches 10 réparties régulièrement sur une partie de sa hauteur, chaque sangle 8 comprenant un moyen d'ancrage 11 formé sur son extrémité opposée à celle portant les moyens 9 de fixation

à l'autre sangle 8, ledit moyen d'ancrage étant agencé pour être fixé réversiblement et de façon sélective dans l'une desdites encoches, afin de permettre à l'utilisateur 2 d'ajuster la hauteur des sangles 8 à sa morphologie.

- [0030] De façon avantageuse, le gilet est réalisé en un matériau textile de type « mesh », afin d'améliorer le confort de l'utilisateur 2 durant la pratique de son activité sportive, notamment en permettant la circulation de l'air et l'évacuation de la transpiration.
- [0031] L'article comprend des poches de portage 12, 13, 14, 15 pour permettre à l'utilisateur de transporter des accessoires 16 nécessaires à la pratique de son activité sportive, tels que par exemple son téléphone, des récipients de distribution de boissons tels qu'une gourde, une flasque souple ou une poche à eau, ou des produits de nutrition tels que des barres énergétiques ou des flasques de gel ou de compote.
- [0032] Sur les figures 1a et 1b, l'article comprend deux poches latérales inférieures 12 formées chacune sur respectivement une portion du manchon 5, afin de permettre le rangement d'accessoires tels que des produits de nutrition, chaque poche inférieure 12 comprenant une ouverture d'accès équipée de moyens de fermeture réversibles, par exemple sous la forme de bandes auto-agrippantes, afin d'éviter la chute des accessoires qui y sont rangés lors des déplacements de l'utilisateur 2.
- [0033] L'article comprend également une poche arrière 13 formée sur le dos 3, et accessible via une ouverture latérale 17 pour y permettre le rangement d'un accessoire vestimentaire tel qu'une veste de pluie, la position latérale de ladite ouverture permettant l'accès à ladite poche arrière lorsque l'article est porté par l'utilisateur 2, notamment lors de la pratique d'une activité sportive. En particulier, cette ouverture 17 est équipée d'une bande élastique, afin de maintenir l'accessoire rangé dans la poche arrière 13, et ainsi d'éviter la chute et la perte dudit accessoire par ladite ouverture.
- [0034] Le dos 3 du gilet peut également être équipé d'une poche dorsale agencée pour le portage d'un récipient de distribution de boisson de grande taille, par exemple une poche à eau équipée d'un tuyau de distribution de ladite boisson pourvu en son extrémité libre d'une tétine, ladite poche dorsale et le gilet étant agencés pour permettre la disposition de la tétine à proximité de la tête de l'utilisateur 2, par exemple sur l'une des bretelles 4a, 4b, afin de permettre audit utilisateur d'accéder facilement à ladite tétine lorsqu'il souhaite consommer la boisson contenue dans ladite poche à eau, notamment durant la pratique de son activité sportive.
- [0035] La structure 1 présente notamment une poche de portage 14 qui comprend un empiècement 18 fixé en périphérie d'une zone de ladite structure, en présentant une ouverture 19 d'accès à ladite poche.
- [0036] Dans les modes de réalisation représentés, la zone équipée de la poche est formée sur l'une des bretelles 4a, 4b, notamment sur la bretelle droite 4a. De façon avantageuse, chacune des bretelles 4a, 4b comprend une telle poche 14, afin de permettre à

l'utilisateur 2 de disposer de plus d'emplacements pour ranger ses accessoires 16, et notamment d'adapter le rangement desdits accessoires selon sa latéralité.

- [0037] Pour chaque bretelle 4a, 4b, la zone équipée de la poche 14 est destinée à recouvrir une portion latérale de la poitrine de l'utilisateur 2, afin de permettre audit utilisateur d'accéder facilement à l'accessoire 16 rangé dans ladite poche.
- [0038] Chaque bretelle 4a, 4b comprend, en plus du bord latéral interne 7a, un bord latéral externe 7b qui est espacé dudit bord interne suivant une dimension transversale adaptée pour former une surface de contact importante entre ladite bretelle et l'épaule de l'utilisateur 2, et ainsi garantir le confort dudit utilisateur lorsqu'il revêt l'article.
- [0039] En outre, chaque empiècement 18 comprend deux bords latéraux 20a, 20b qui sont chacun associé sur respectivement un bord latéral 7a, 7b de la bretelle 4a, 4b correspondante. Ainsi, chaque poche 14 s'étend sur toute la dimension transversale de la bretelle 4a, 4b, ce qui permet de disposer de poches 14 adaptées pour le portage d'accessoires 16 de taille importante, notamment des récipients 16 de distribution de boisson, comme représenté sur les figures 3a à 3c et 4a, 4b.
- [0040] En particulier, chaque empiècement 18 présente une dimension transversale qui est supérieure à la dimension transversale totale de la bretelle 4a, 4b, afin de conférer à la poche 14 un volume et une épaisseur de dimension(s) adaptée(s) pour recevoir des accessoires 16 tels que décrits précédemment.
- [0041] Dans les modes de réalisation représentés, chaque poche 14 est formée entre l'empiècement 18 et la zone 4a, 4b de la structure 1, c'est-à-dire sur la face extérieure d'une bretelle 4a, 4b, l'empiècement 18 présentant un bord dissocié 20c qui forme l'ouverture 19 d'accès de ladite poche. Pour ce faire, l'empiècement 18 est fixé par couture en sa périphérie sur la bretelle 4a, 4b correspondante, et présente notamment deux bords latéraux 20a, 20b et un bord inférieur 20d qui sont chacun cousus sur respectivement un bord latéral 7a, 7b et le corps de ladite bretelle.
- [0042] L'ensemble comprend en outre un accessoire 16 destiné à être rangé dans l'une des poches 14, en présentant une partie libre 21 disposée dans l'ouverture 19 d'accès de ladite poche.
- [0043] Sur les figures, l'accessoire est un récipient 16 de distribution d'une boisson et présente un goulot supérieur 21 formant la partie libre. En particulier, le récipient 16 est de type flasque souple, et comprend un corps souple, qui permet notamment de réduire son encombrement lorsqu'il ne contient pas de boisson, ainsi qu'un goulot 21 qui est équipé d'une tétine que l'utilisateur peut pincer entre ses lèvres pour prélever une quantité de boisson contenue dans ledit récipient.
- [0044] De façon avantageuse, l'ouverture d'accès 19 de chaque poche 14 s'étend en partie supérieure de ladite poche, ce qui permet de ranger le récipient 16 à la verticale dans ladite poche, avec son goulot de distribution 21 orienté vers le haut, et notamment en

direction de la tête de l'utilisateur 2 portant l'article. Ainsi, l'utilisateur 2 peut facilement accéder au récipient 16 lorsqu'il souhaite consommer la boisson qu'il contient.

- [0045] En particulier, le goulot de distribution 21 peut être équipé d'une extension tubulaire de type paille, dont la longueur est suffisamment importante pour permettre à l'utilisateur 2 de consommer la boisson contenue dans le récipient 16 en aspirant avec sa bouche directement sur l'extrémité supérieure de ladite extension, et ce sans avoir à retirer ledit récipient de la poche 14.
- [0046] L'ouverture d'accès 19 de chaque poche 14 est équipée d'une gaine 22 dans laquelle est disposé un cordon élastique 23 de rétraction de ladite ouverture, notamment sur la partie libre 21 d'un accessoire 16 rangé dans ladite poche.
- [0047] En relation avec les figures, chaque empiècement 18 comprend un ourlet qui est fixé par couture au niveau de son bord dissocié 20c pour former la gaine 22, le cordon élastique 23 présentant deux extrémités associées par couture à respectivement un bord latéral 7a, 7b de la bretelle 4a, 4b correspondante.
- [0048] Le cordon élastique 23 comprend en outre au moins un brin 24 disposé à l'extérieur de la gaine 22 pour permettre la rétraction de l'ouverture 19 par traction sur ledit brin dans une configuration de serrage.
- [0049] Pour ce faire, la gaine 22 comprend deux orifices 25 formés sur une face intérieure de l'empiècement 18, et par lesquels passe respectivement une portion du cordon 23. En particulier, chaque orifice 25 comprend un œillet rigide, par exemple réalisé en matériau plastique et/ou métallique, afin de faciliter le coulissement dans ledit orifice de la portion de cordon 23 correspondante.
- [0050] Comme représenté sur les figures, chaque brin 24 est dépourvu de dispositif de maintien de sa tension hors de la gaine 22 correspondante en configuration de serrage, ledit brin étant agencé pour permettre son maintien en configuration de serrage par coopération avec la partie libre 21 de l'accessoire 16 rangé dans la poche 14.
- [0051] En particulier, la longueur du brin 24 permet sa disposition par extension sur la partie libre 21, le retour élastique du cordon 23 sur ladite partie libre assurant à la fois le maintien du brin 24 en configuration de serrage et le plaquage de l'ouverture 19 sur ladite partie libre.
- [0052] De façon avantageuse, le brin 24 forme une boucle qui est agencée pour venir entourer la partie libre 21 en configuration de serrage, ce qui constitue une réalisation simple et intuitive, et permet à l'utilisateur 2 de serrer rapidement et de façon fiable l'ouverture 19 de la poche 14 autour de son accessoire 16, notamment avec une seule main durant la pratique de son activité sportive.
- [0053] De façon avantageuse, le brin 24 est équipé d'une languette 26 de préhension afin de permettre à l'utilisateur 2 de disposer le cordon 23 en configuration de serrage par

traction manuelle sur ladite languette, comme représenté sur les figures 4a et 4b. De même, lorsqu'il souhaite extraire l'accessoire 16 de la poche 14, l'utilisateur 2 peut saisir la languette 26 pour enlever la boucle 24 du cordon 23 de la partie libre 21 dudit accessoire.

- [0054] Sur les figures, et notamment en relation avec les figures 4, 4a, 4b, la bretelle gauche 4b du gilet comprend une première poche 14 telle que décrite ci-dessus pour le portage d'un premier accessoire 16, notamment un récipient de distribution d'une boisson de type gourde ou flasque souple, ainsi qu'une deuxième poche 15 de portage d'un deuxième accessoire, notamment un accessoire plat et rigide de type terminal mobile ou smartphone.
- [0055] Suivant des variantes non représentées, la bretelle droite 4a du gilet 1 peut également comprendre une telle deuxième poche 15 superposée à sa poche 14 de portage du récipient 16.
- [0056] La deuxième poche 15 comprend un fourreau 27 qui présente une ouverture 28 d'accès à ladite deuxième poche, ledit fourreau étant associé à la structure 1 en étant disposé au-dessus de l'empiècement 18 de la première poche 14.
- [0057] Dans les modes de réalisation représentés, l'ouverture d'accès 28 de la deuxième poche 15 s'étend suivant une direction qui est perpendiculaire à la direction de l'ouverture d'accès 19 de la première poche 14 sur laquelle ladite deuxième poche est superposée. Ainsi, les deux ouvertures 19, 28 sont spatialement dissociées, ce qui permet à l'utilisateur 2 de les différencier plus facilement.
- [0058] En particulier, l'ouverture d'accès 28 de la deuxième poche 15 s'étend verticalement le long d'un bord latéral 29a du fourreau 27, l'ouverture d'accès 19 de la première poche 14 s'étendant horizontalement le long du bord supérieur 20c de l'empiècement 18.
- [0059] De façon avantageuse, l'ouverture d'accès 28 de la deuxième poche 15 s'étend verticalement le long d'un bord latéral 29a du fourreau 27 qui est adjacent au bord latéral interne 7a de la bretelle 4b. Ainsi, l'utilisateur 2 peut facilement accéder à cette ouverture 28 lorsqu'il porte l'article, de manière à extraire ou ranger un deuxième accessoire dans la deuxième poche 15, notamment durant la pratique de son activité sportive.
- [0060] Sur les figures, le fourreau 27 comprend une paroi extérieure 30 dans laquelle l'ouverture d'accès 28 de la deuxième poche est formée par l'intermédiaire d'une fente 31. La fente 31 présente une dimension longitudinale qui est suffisamment importante pour permettre à l'utilisateur 2 de ranger dans la deuxième poche 15 un deuxième accessoire de longueur et/ou de largeur importante(s), par exemple un téléphone ou un smartphone.
- [0061] La fente 31 est équipée de moyens de fermeture réversible, notamment sous la forme

d'une fermeture étanche 32, ce qui permet de ranger dans la deuxième poche 15 un deuxième accessoire sensible, notamment électronique tel qu'un téléphone ou un smartphone, en le protégeant de l'humidité et des risques de chute de ladite deuxième poche par ladite fente.

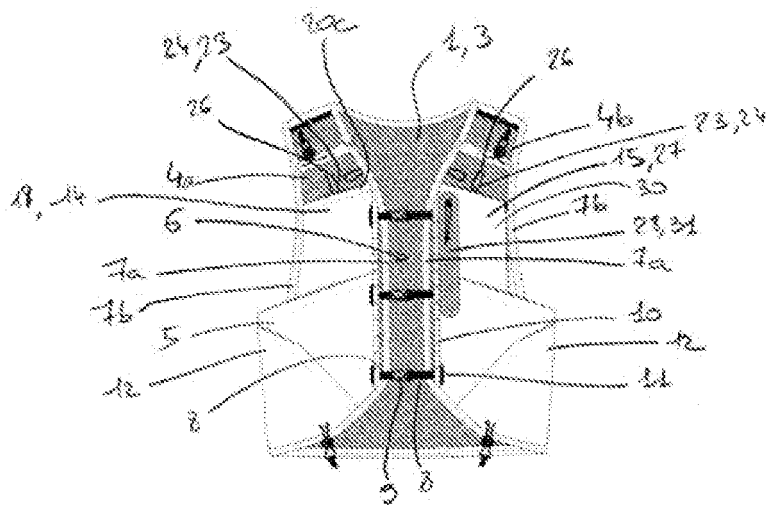
- [0062] Au moins un bord 29b du fourreau 27 est dissocié de la bretelle 4b entre deux extrémités 33a, 33b dudit bord, l'une desdites extrémités étant associée à ladite bretelle au moyen d'un lien élastique 34 permettant un écartement dudit fourreau par rapport audit empiècement.
- [0063] Ainsi, lorsqu'un premier accessoire 16 est rangé dans la première poche 14, notamment un accessoire volumineux tel qu'une flasque remplie de boisson, l'utilisateur 2 peut écarter la deuxième poche 15 de ladite première poche en tirant le fourreau 27 vers l'avant, ce qui permet de conserver la planéité de ladite deuxième poche, et de faciliter le rangement d'un deuxième accessoire dans ladite deuxième poche.
- [0064] Dans les modes de réalisation représentés, le bord dissocié est un bord latéral 29b du fourreau 27, et l'ouverture 28 d'accès à la deuxième poche 15 est formée le long du bord latéral 29a opposé dudit fourreau. Ainsi, sur les figures, le bord dissocié est le bord latéral externe 29b du fourreau 27.
- [0065] En relation avec la [Fig.4b], le fourreau 27 comprend une paroi intérieure 35 disposée en regard de l'empiècement 18 de la première poche 14, en formant entre eux un espace 36 de débattement élastique entre lesdites poches, qui débouche par le bord dissocié 29b.
- [0066] L'extrémité 33a équipée du lien élastique 34 est adjacente à l'ouverture supérieure 19 de la première poche 14. En particulier, les bords supérieur 29c et latéral externe 29b du fourreau 27 sont tous les deux dissociés de la bretelle 4b, et le lien élastique 34 est associé à l'extrémité supérieure 33a dudit bord latéral externe, ce qui permet de faciliter l'écartement du fourreau 27 de la première poche 14.
- [0067] Par ailleurs, le bord latéral interne 29a et le bord inférieur 29d du fourreau 27 sont tous deux associés par couture à la bretelle 4b, de sorte à associer fixement à ladite bretelle l'autre extrémité 33b du bord dissocié 29b. Cet agencement permet de former un pivot le long du bord inférieur 29d du fourreau 27, autour duquel ledit fourreau peut pivoter lorsque l'utilisateur 2 l'écarte élastiquement de la première poche 14 pour y ranger un deuxième accessoire.
- [0068] En particulier, le bord inférieur 29d du fourreau 27 est cousu à la bretelle 4b en étant décalé en hauteur sous le bord inférieur 20d de l'empiècement 18, afin de limiter les interactions entre les poches 14, 15, et notamment entre les accessoires 16 rangés dans chacune desdites poches.

## Revendications

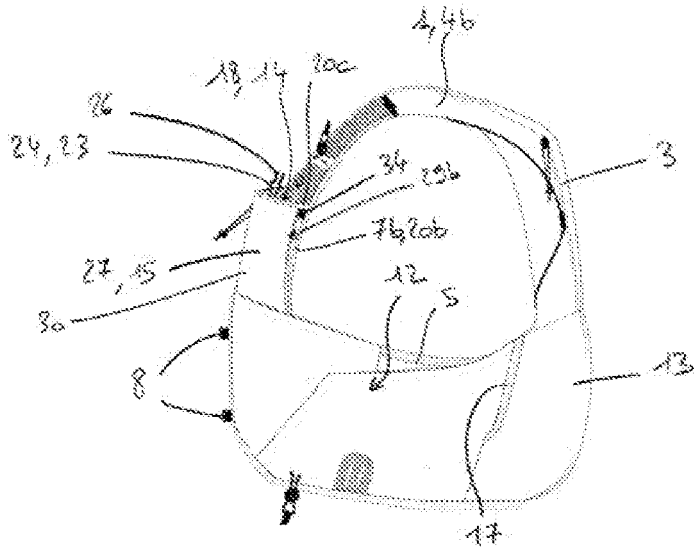
- [Revendication 1] Ensemble comprenant un article de portage qui présente une structure (1) destinée à recouvrir une partie du corps d'un utilisateur (2), ladite structure présentant une poche (14) de portage comprenant un empiècement (18) fixé en périphérie d'une zone (4a, 4b) de la structure (1) en présentant une ouverture (19) d'accès à ladite poche, ledit ensemble comprenant en outre un accessoire (16) destiné à être rangé dans ladite poche en présentant une partie libre (21) disposée dans ladite ouverture d'accès, ladite ouverture d'accès étant équipée d'une gaine (22) dans laquelle est disposé un cordon élastique (23) de rétraction de ladite ouverture sur ladite partie libre, ledit cordon présentant deux extrémités associées à la structure (1) et au moins un brin (24) disposé à l'extérieur de la gaine (22) pour permettre la rétraction de l'ouverture (19) par traction sur ledit brin dans une configuration de serrage, ledit ensemble étant caractérisé en ce que le brin (24) est dépourvu de dispositif de maintien de sa tension hors de la gaine (22) en configuration de serrage, ledit brin étant agencé pour permettre son maintien en configuration de serrage par coopération avec la partie libre (21).
- [Revendication 2] Ensemble selon la revendication 1, caractérisé en ce que le brin (24) forme une boucle qui est agencée pour venir entourer la partie libre (21) en configuration de serrage.
- [Revendication 3] Ensemble selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la gaine (22) comprend deux orifices (25) par lesquels passe respectivement une portion du cordon (23).
- [Revendication 4] Ensemble selon la revendication 3, caractérisé en ce que les orifices (25) sont formés sur une face intérieure de l'empîement (18).
- [Revendication 5] Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'ouverture d'accès (19) de la poche (14) s'étend en partie supérieure de ladite poche.
- [Revendication 6] Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la poche (14) est formée entre l'empîement (18) et la zone (4a, 4b) de la structure (1), ledit empiècement présentant un bord dissocié (20c) formant l'ouverture d'accès (19) de ladite poche.
- [Revendication 7] Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le brin (24) est équipé d'une languette (26) de préhension pour permettre sa disposition en configuration de serrage par traction manuelle sur ladite languette.

- [Revendication 8] Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que l'accessoire (16) est un récipient de distribution d'une boisson qui présente un goulot supérieur formant la partie libre (21).
- [Revendication 9] Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que la structure (1) comprend une deuxième poche (15) de portage d'un deuxième accessoire, ladite deuxième poche comprenant un fourreau (27) présentant une ouverture d'accès (28), ledit fourreau étant associé à la structure (1) en étant disposé au-dessus de l'empiècement (18).
- [Revendication 10] Ensemble selon la revendication 9, caractérisé en ce qu'au moins un bord (29b) du fourreau (27) est dissocié de la structure (1) entre deux extrémités (33a, 33b) dudit bord, l'une desdites extrémités étant associée à ladite structure au moyen d'un lien élastique (34) permettant un écartement dudit fourreau par rapport à l'empiècement (18).
- [Revendication 11] Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que la structure (1) forme un gilet comprenant un dos (3) et des bretelles (4a, 4b) destinés à recouvrir respectivement le dos et les épaules de l'utilisateur (2), la zone (4a, 4b) équipée de la poche (14) étant formée sur l'une des bretelles.
- [Revendication 12] Ensemble selon la revendication 11, caractérisé en ce que la bretelle comprend deux bords latéraux (7a, 7b) sur chacun desquels respectivement un bord latéral (20a, 20b) de l'empiècement (18) est associé.

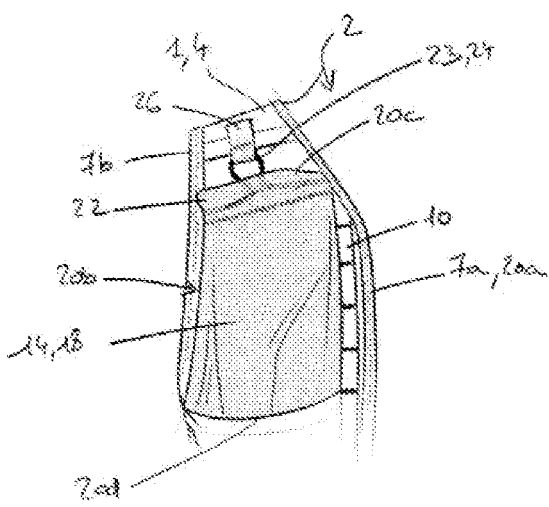
[Fig. 1a]



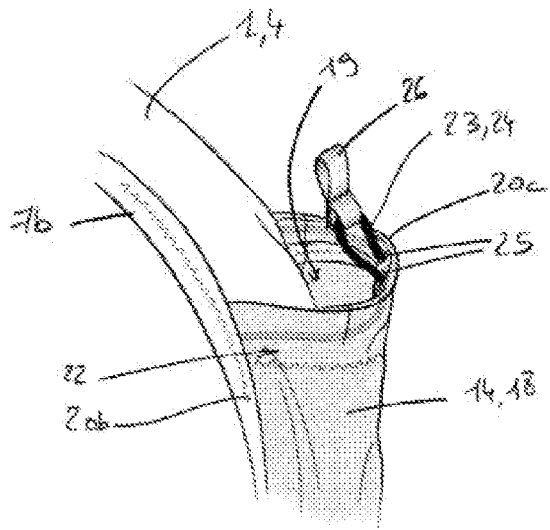
[Fig. 1b]



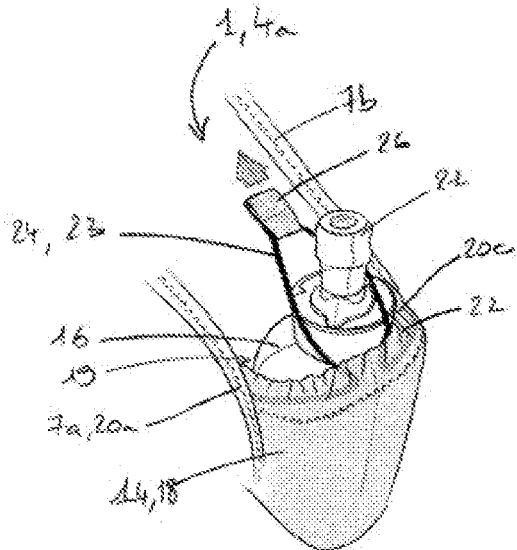
[Fig. 2a]



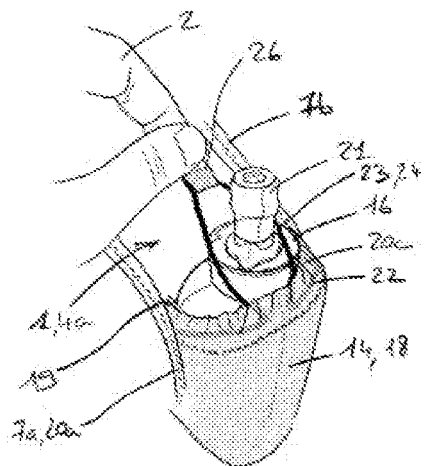
[Fig. 2b]



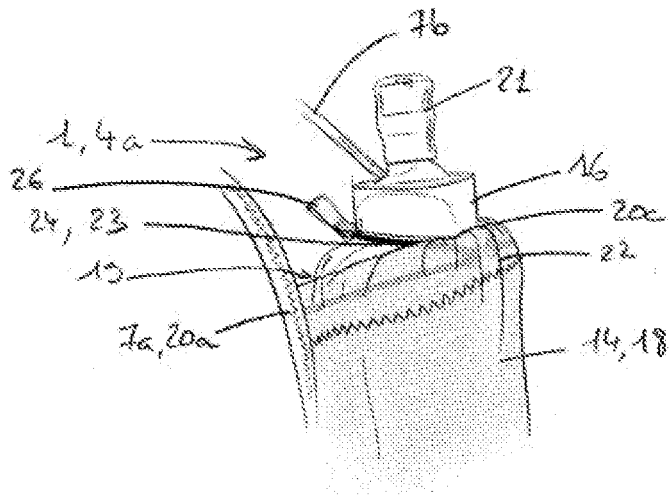
[Fig. 3a]



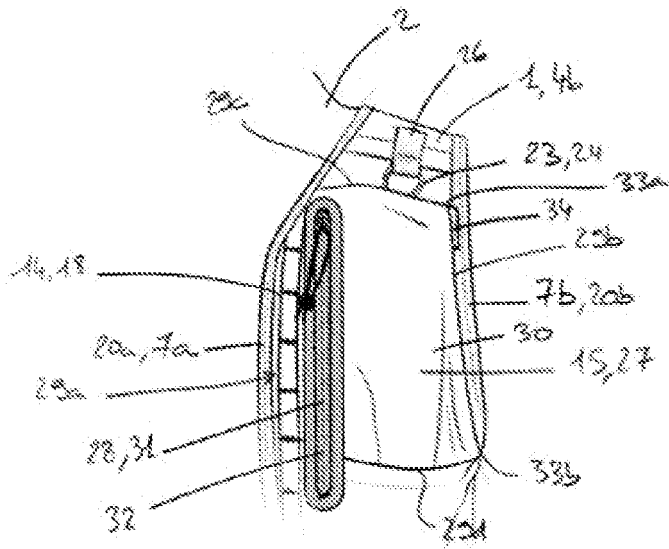
[Fig. 3b]



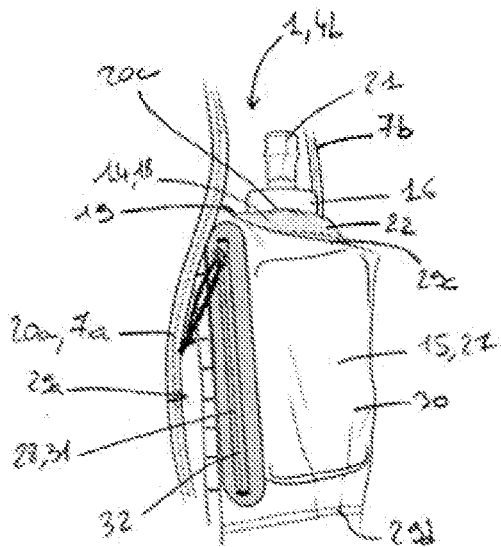
[Fig. 3c]



[Fig. 4]



[Fig. 4a]





**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

**FA 912994**  
**FR 2213020**

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 10 869 539 B2 (CALDWELL GORDON M [US]) 22 décembre 2020 (2020-12-22)	1-8, 11, 12	A45F3/04
A	* le document en entier * -----	9, 10	
X	US 6 135 333 A (TUCKER RONALD [US] ET AL) 24 octobre 2000 (2000-10-24)	1-8, 11, 12	
A	* le document en entier * -----	9, 10	
X	US 2018/271261 A1 (HOGE EVAN A [US] ET AL) 27 septembre 2018 (2018-09-27)	1-8, 11, 12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
A	* alinéa [0146]; figure 13A * -----	9, 10	
A	US 2020/305581 A1 (BARKLOW JOHN [US] ET AL) 1 octobre 2020 (2020-10-01) * le document en entier * -----	7	
			A45F A44C A41D A45C F41C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
12 juin 2023		Ehrsam, Sabine	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		.....	
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2213020 FA 912994**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.  
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **12-06-2023**  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
<b>US 10869539</b>	<b>B2</b>	<b>22-12-2020</b>	<b>AUCUN</b>	
-----				
<b>US 6135333</b>	<b>A</b>	<b>24-10-2000</b>	<b>AUCUN</b>	
-----				
<b>US 2018271261</b>	<b>A1</b>	<b>27-09-2018</b>	<b>US 2018271261 A1</b>	<b>27-09-2018</b>
			<b>US 2018271262 A1</b>	<b>27-09-2018</b>
-----				
<b>US 2020305581</b>	<b>A1</b>	<b>01-10-2020</b>	<b>US 2020305581 A1</b>	<b>01-10-2020</b>
			<b>WO 2019090307 A2</b>	<b>09-05-2019</b>
-----				